

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1136

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

AU44045

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

18/10/2022

Nom et prénom du malade :

elKasmi youness

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection psychotique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/2022	cst			Dr. AOU Psych Chu Ibn Rochd Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<p>Pharmacie Al Handoufi Dr. ZAIDI M. S. N°108 Lot. Anssari Dar Bouazza Casablanca Tél.: 05 22 25 05 43</p>	15/10/ 2022		965,55

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Hôpital sans Tabac  
Fumer tue

# ORDONNANCE

Docteur : Mr. El Kaouini Youness

- 1) teralithe 250 mg cp  
67/60 01 - 00 16014  
02 NS

2) Ranozyp 10 mg  
27/1,00 01 - 00 16186  
<2 01 16131

3) Dépakine chrono 200 mg cp  
113,30 01 12/31 02 16266  
<3 00 16329

4) piperacil 25 mg cp 16329  
16014 945,0

5) Noginal 100 mg : 1 cp X 3/jr.  
2 Amp / mois (PI: 03.11.2022)

~~114~~ 115 1mab

RDVcs le 21/10/2022

Dr. Bekkan a gk

1, Quartier des Hôpitaux, Casablanca 20100 - Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30 - Fax : 05 22 29 94 83

# Téralithe®

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Téralithe 260 mg. B100 cp  
10 P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

# DÉPAKINE®

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Vé DÉPAKINE CHRONO 500 MG  
CP PEI B30  
3 P.P.V : 113,30 DH  
à 6 118000 060895

# DÉPAKINE®

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
DÉPAKINE CHRONO 500 MG  
CP PEI B30  
P.P.V : 113,30 DH  
ac 24 3 6 118000 060895

Medicament Autorisé N°: 305 DMP/21/NTT

RESPECTER LES DOSES PRESCRIPTIONS

TABLEAU A (Liste I)

Fabriqué par:  
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LIMITED  
Paonta-Sahib, Dist. Sirmour,  
Himachal Pradesh-173025, Inde.

Importé par :  
SUN PHARMACEUTICALS MOROCCO LLC  
169, Avenue Hassan 1er, 20070 Casablanca.

PPV:271 DH 00

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/95/2

Medicament Autorisé N°: 305 DMP/21/NTT

RESPECTER LES DOSES PRESCRIPTIONS

حترم الجرعات المحددة

TABLEAU A (Liste I)

Fabriqué par:  
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LIMITED  
Paonta-Sahib, Dist. Sirmour,  
Himachal Pradesh-173025, Inde.

Importé par :  
SUN PHARMACEUTICALS MOROCCO LLC  
169, Avenue Hassan 1er, 20070 Casablanca.

PPV:271 DH 00

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/95/2